



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Affaire suivie par : SP  
Téléphone : 04 67 61 68 62  
Mél : sgc-rh-recrutement@herault.gouv.fr

Montpellier, le 13 octobre 2022

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

#### **Arrêté fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours d'un adjoint administratif d'administration de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault - session 2022**

Le préfet de l'Hérault

- Vu** la loi n° 83-634 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;
- Vu** le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État par voie télématique;
- Vu** le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État parti à l'accord sur l'Espace Économique Européen autre que la France ;
- Vu** le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique d'État ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;
- Vu** le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État, notamment ses articles 5 à 14 et 49 ;
- Vu** le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

**Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

**Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 09 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur Olivier MEVEL, chef du service eau, risques et nature, de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, assure la présidence de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault – session 2022.

**Article 2 :** sont désignés membres de la commission de sélection :

- Monsieur Philippe ALLAMAND, mission connaissance, études et prospective, de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault,
- Madame Florence FABRY, cheffe du pôle ressources humaines, du secrétariat général commun de l'Hérault.

**Article 3 :** le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault et la directrice du secrétariat général de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer de l'Hérault



**MATTHIEU GREGORY**